

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents :

Mr DRU Francis, Mme PINCHON Emmanuelle, Mr CRUCHET Simon, Adjoint.

Mr LALLEMAND Benoit, Mr LEMAISTRE Nicolas, Mr PETIT Julien, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mr SABOTIER Franck, Mme SEMENT Christelle, conseillers municipaux.

Pouvoir : Mme Christelle SEMENT a donné pouvoir à Mme Emmanuelle PINCHON. Madame Cécile BOILLON est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

A l'ordre du jour :

1/ Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

A - Avenants n°1 et n°2 au marché- Lot n°4 peinture

L'Assemblée prend connaissance que les membres de la commission des travaux – bâtiments – ont décidé de réaliser des travaux supplémentaires :

1- La peinture des murs de la cuisine d'où une plus-value de 1 260,00 € H.T.

2- La peinture du plafond et des murs du vestiaire d'où une plus-value de 1 155,00 €

Le montant total des deux avenants correspond à une plus-value de 2 415,00 €

Désignation	Montant H.T.	TVA 20 %	Montant TTC
Marché initial	3 976,00 €	795,20 €	4 771,20 €
Avenant n°1	+1 260,00 €	+252,00€	+1 512,00 €
Avenant n°2	+1 155,00 €	+231,00 €	+1 386,00 €
Nouveau montant du marché	6 391,00 €	1 287,20 €	7 669,20 €

Madame le Maire précise qu'elle a signé ces deux avenants dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal prend acte de la signature de ces deux avenants par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation.

Madame le Maire remercie Monsieur SABOTIER pour la pose et l'achat des crochets du plafond de la salle ainsi que la fourniture et la pose du coffrage sur les murs du vestiaire et signale que la commission a décidé d'enlever le chariot pour transporter les tables afin de ne pas détériorer les murs du vestiaire.

Elle précise que les travaux sont achevés et qu'il va falloir de la main d'œuvre pour changer les plateaux des tables abimés. Ces travaux pourraient se faire entre le lundi et le jeudi car la salle est louée le week-end.

Madame PINCHON est disponible le lundi 29 juin et se propose d'en faire avec son mari.

Monsieur LALLEMAND propose mercredi 24 juin 2015 à 14h00 pour les transporter de l'atelier à la salle.

Monsieur DRU est disponible ce même jour à 17h00 pour changer quelques plateaux.

Le Conseil Municipal DECIDE de retenir le mercredi 24 juin 2015 pour le transport et le jeudi 25 juin 2015 pour le changement des plateaux.

Madame PINCHON signale que l'entreprise LETHUILLIER va intervenir dès maintenant pour les travaux de réfection du porche et qu'il va installer un échafaudage sur semaine et interdire l'accès de la salle par la porte d'entrée principale.

B1 - Devis ANDRIEU – proposition de pose de détecteurs de présence dans les sanitaires et le vestiaire

L'Assemblée prend connaissance que lors de la réception des travaux, en date du 3 juin 2015, il a été demandé à Monsieur ANDRIEU de proposer un devis pour la fourniture et la pose de détecteurs de présence dans les sanitaires et le vestiaire.

Ce devis s'élève à 582,00 € TTC comprenant :

- Fourniture de 6 détecteurs
- Main d'œuvre et déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, le devis de la SARL ANDRIEU ELEC.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts en section d'investissement de l'opération 11 « salle polyvalente ».

Madame FISCHER et Monsieur PETIT signalent que les détecteurs sont souvent volés.

Madame PINCHON répond qu'elle va le mentionner dans le nouveau règlement ainsi que dans le listing du matériel mis à disposition des locataires.

B2 - Devis ANDRIEU – proposition de pose d'un système de programmation pour ventilation et d'un détecteur de CO2

L'Assemblée prend connaissance que lors de la réception des travaux, en date du 3 juin 2015, il a été demandé à Monsieur ANDRIEU de proposer un devis pour la fourniture et la pose d'un système de programmation de ventilation et d'un détecteur de CO2.

Ce devis s'élève à 3 984,00 € TTC comprenant :

- Fourniture du système de programmation de ventilation
- Fourniture d'un détecteur de CO2, de câble R02V et de filtre à air y compris le nettoyage du moteur, des gaines, des essais et de la formation
- Main d'œuvre et déplacement.

Madame PINCHON constate que le devis est élevé car Monsieur ANDRIEU n'a sans doute pas compris la demande car il prévoit une nouvelle programmation alors que Monsieur LECOUTEY avait suggéré de le brancher sur la programmation existante du chauffage.

Elle signale aussi que Monsieur ANDRIEU ne peut peut-être pas brancher la VMC sur la programmation existante et se demande si la VMC ne pourrait pas être branchée en continu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

REFUSE le devis de la SARL ANDRIEU ELEC ;

CHARGE Madame le Maire de solliciter un devis pour le nettoyage du système de ventilation et de rebrancher les cumulus en continu.

Madame PINCHON informe le Conseil que, suite à la visite annuelle du Bureau Veritas, Monsieur ANDRIEU a changé les ampoules défectueuses des blocs de secours et a modifié au tableau électrique le nombre de conducteurs alimentant les deux cumulus.

C – Devis DECOCEANE – fourniture et pose de stores dans la cuisine et de rideaux dans la salle de réception

L'Assemblée prend connaissance des divers devis de la Société DECOCEANE :

- 1- Devis pour la fourniture, la confection et la pose de 7 rideaux non doublés toile dans la gamme Collège (portes et fenêtres) et équipement de toute la salle de réception de tringlerie = 2 275,86 € TTC ;

2- Devis pour la fourniture, la confection et la pose de 15 rideaux non doublés toile dans la gamme Collège (fenêtres, châssis fixes et portes) et équipement de toute la pièce de tringlerie = 3 536,22 € TTC ;

3- Devis de fourniture et pose de 2 stores enrouleurs dans la cuisine = 376,60 € TTC.

L'Assemblée prend connaissance des différents modèles.

Madame PINCHON signale que les rideaux sont anti-feu donc plus chers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De retenir** les devis de la Société DECOCEANE d'un montant 376,60 € TTC pour les deux stores de la cuisine et d'un montant de 2 275,86 € TTC pour les sept rideaux et l'équipement de toute la salle de réception de tringlerie ;

- **De choisir** la couleur MOKA dans la gamme Collège.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 2188 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

D – Devis de lave-vaisselle

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur CRUCHET, Adjoint.

Monsieur CRUCHET présente le devis de la Société GIFEC pour un lave-vaisselle frontal avec adoucisseur et doseurs de produits d'un montant de 2 641,55 € TTC.

Madame PINCHON rappelle qu'il avait été évoqué l'acquisition d'un lave-vaisselle à capot et que plusieurs devis sollicités par Monsieur PETIT avaient d'ailleurs été examinés lors d'un précédent conseil municipal.

Madame PINCHON signale qu'il a été constaté sur place avec Monsieur DURANDE, commercial de la société GIFEC, qu'un lave-vaisselle à capot ne pouvait pas être installé selon l'agencement de la cuisine évoqué lors d'une réunion de chantier car le congélateur ne pouvait pas être mis à côté du four. Elle précise que cette modification engendrerait des coûts d'aménagement élevé et que le compteur existant ne se serait peut-être pas assez puissant pour un tel équipement.

Madame le Maire propose de retenir le devis de la Société GIFEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir le devis de la Société GIFEC d'un montant de 2 641,55 € TTC.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 2188 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

2/ Cimetière : projet d'aménagement du jardin des souvenirs et demandes de subventions

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur DRU, Adjoint.

Monsieur DRU propose un devis estimatif de la Société des Pompes Funèbres BURETTE pour l'aménagement du jardin des souvenirs d'un montant de 1 320,00 € TTC avec une délimitation du jardin du souvenir par environ 3 m linéaire de bordurette granit, le remplissage de l'espace du souvenir par des galets blancs et une plaque en granit pour recevoir les plaques en bronze.

Monsieur DRU signale que pour avoir une uniformité la Société des Pompes Funèbres propose également en plus la vente de plaques en bronze à 150,00 € TTC l'unité qui pourrait être proposée aux familles des défunts.

Madame PINCHON constate que si la Commune retient ce devis la Société des Pompes Funèbres BURETTE aura le monopole et le regrette et précise qu'elle est favorable à ce devis sous réserve d'accord de subvention.

L'Assemblée est informée qu'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Territoires Ruraux serait susceptible d'être accordée en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **EMET** un avis favorable à ce projet et **CHARGE** Madame le Maire de se renseigner sur une aide éventuelle de subvention du Département de la Seine Maritime.

3/ Proposition de contrat de maintenance des logiciels de dématérialisation

L'Assemblée prend connaissance du devis de la Société CERIG d'un montant annuel de 60 € hors taxes pour un contrat de maintenance des logiciels de dématérialisation « comptabilité » et « paye », conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ACCEPTE, le devis de la Société CERIG conclu pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} juin 2015 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat à intervenir avec cette Société.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 6156 de la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

4/ Point sur le cheminement piétonnier du bourg et de la route du Parc d'Anxtot

Madame le Maire présente à l'Assemblée les plans du projet en précisant que l'ancien Conseil Municipal les a déjà vus ainsi que les membres actuels de la commission de la sente.

Monsieur LEMAISTRE signale qu'il n'a jamais vu les plans du projet, qu'à l'heure actuelle les engins agricoles se croisent sans problème sur la route du Parc d'Anxtot et craint qu'à l'issue de cet aménagement il sera impossible de le faire.

Monsieur LALLEMAND qui a été invité à quelques réunions de la commission trouve que l'aménagement des espaces verts est élevé.

Messieurs LEMAISTRE et LALLEMAND, considérant que le projet n'est pas arrêté, suggèrent de revoir l'aménagement des espaces verts en supprimant la haie entre les trottoirs et la route du Parc d'Anxtot.

Madame le Maire et Monsieur DRU suggèrent de faire modifier les plans en supprimant des haies.

Madame le Maire leur répond que le projet du Centre Bourg et de la Route du Parc d'Anxtot est arrêté, que l'appel d'offres a été lancé le 19 juin 2015 pour une remise des plis le 10 juillet 2015, que l'ouverture des plis est fixée au 16 juillet 2015 à 17 heures avec un commencement des travaux probable au 15 septembre 2015 pour une durée d'environ 2 mois.

Elle précise qu'une réunion est prévue en mairie le 4 septembre 2015 avec les habitants de la route du Parc d'Anxtot, des Impasses des chênes et de la voûte ainsi que Monsieur Alain ALLORY (impasse des Tilleuls) pour expliquer les travaux et les problèmes de circulation.

Madame PINCHON précise que la modification des plans ne peut sans doute pas se faire puisque l'appel d'offres est déjà lancé.

Madame le Maire se propose de réaliser un bulletin municipal exceptionnel de quelques feuilles pour relater le projet dans sa globalité et expliquer cette première tranche des travaux.

L'Assemblée prend connaissance des plans d'aménagement de la sente du bourg à la petite croix et du bourg à la gare.

Les avis sont partagés sur la suite des travaux à réaliser.

Madame FISCHER est surprise que le projet commence par la route du Parc d'Anxtot alors qu'il avait été évoqué en priorité l'aménagement de la Petite Croix à la Gare et évoque à cet effet l'incompréhension des habitants.

Madame PINCHON demande à Madame le Maire si les travaux jusqu'à la gare vont être réalisés dans la continuité. Elle précise que ce projet d'aménagement de la sente piétonne a été inscrit dans le programme électoral et qu'il serait bon de s'y tenir.

Elle signale que les travaux du Parc d'Anxtot ont été réalisés en premier car ce sont les seuls subventionnés à ce jour et que la continuité des travaux ne pourra se faire qu'en fonction des finances communales et des aides accordées.

Madame le Maire lui répond que les travaux seront réalisés en 2016, voire en 2017.

Monsieur LEMAISTRE suggère d'inviter à cette réunion les agriculteurs de la commune, de prendre en considération la date des ensilages de maïs fixée aux environs du 15 octobre 2015 en interdisant les travaux ce jours-là et demande d'être convié aux réunions de la commission compte tenu qu'il emprunte la route du Parc d'Anxtot régulièrement.

Monsieur LEMAISTRE informe les élus qu'il aura des soucis pour accéder à son champ si l'avant-projet du bourg à la gare reste implanté du côté gauche.

Suite à la proposition de Madame PINCHON, le Conseil Municipal accepte d'inclure Monsieur LEMAISTRE dans la commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Madame le Maire à éditer un bulletin municipal exceptionnel et à convier tous les agriculteurs de la Commune à la réunion du 4 septembre 2015.

5/ Communauté de Communes Campagne de Caux : désignation de 3 représentants au comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de nommer 3 personnes pour le comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Compte tenu qu'elle est déléguée titulaire à la Communauté de Communes et Monsieur DRU, suppléant, elle propose ces deux candidatures et demande la nomination d'une troisième personne.

Madame PINCHON est candidate si les réunions sont effectuées dans la journée jusqu'à 18h30.

Monsieur CRUCHET est candidat si les réunions sont effectuées en soirée.

Madame FISCHER précise qu'elle travaille en quart mais qu'elle est également candidate puisqu'elle a la possibilité de modifier ses horaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** de désigner Madame Sophie ALLAIS et Monsieur Francis DRU ;
- **CHARGE** Madame le Maire de se renseigner auprès de la Communauté de Communes des heures des réunions pour le choix du troisième représentant.

6/ Communauté de Communes Campagne de Caux : demande d'autorisation à signer la convention pour le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (IADS)

Lors du conseil communautaire du 9 février 2015, les élus communautaires ont approuvé la mise en place d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations de droit des sols à compter du 1^{er} juillet 2015, au sein de la Communauté de Communes Campagne de Caux pour les communes en POS, PLU ou celles en Carte Communale qui le souhaitent.

Le 13 avril 2015, le Conseil Municipal de VIRVILLE a décidé d'y adhérer à compter du 1^{er} juillet 2015.

Ce service commun devra être régi par le biais d'une convention qui précisera notamment les modalités de fonctionnement ainsi que les rôles et obligations respectives de la Communauté de Communes et de la Commune.

Ce nouveau service sera financé par la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Le projet de convention a été validé lors du conseil communautaire du 7 avril 2015, il appartient désormais au Conseil Municipal de chaque commune d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes afin de permettre l'adhésion à ce service commun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun d'Instruction du Droit des Sols (IADS) avec le Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

7/ Communauté de Communes Campagne de Caux : Instruction des Autorisations du Droit des Sols par le service commun Urbanisme pour les communes en carte communale avec compétences Etat

Madame le Maire expose à l'Assemblée le fait que les communes en carte communale avec compétence Etat doivent délibérer afin de reprendre la compétence au titre communal avant d'intégrer le service commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

La signature des actes ne sera donc plus faite du Maire au nom de l'Etat mais bien du Maire au nom de la Commune

Madame le Maire propose alors la reprise de la compétence des actes d'urbanisme par le Maire au de la Commune et non plus au nom de l'Etat avant l'intégration au service commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la reprise de la compétence des actes d'urbanisme par le Maire au nom de la Commune avant l'intégration au service commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Compte tenu de cette modification, Madame PINCHON évoque le dossier juridique en cours avec Madame PRUVOST sur la remise en cause de la carte communale. Elle se demande si la Commune était dans l'obligation de faire appel à un avocat pour se défendre dans cette affaire considérant que les actes d'urbanisme étaient délivrés par l'Etat.

8/ Proposition de titularisation de Madame Caroline LANDRIN

L'Assemblée prend connaissance que Madame Caroline LANDRIN, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe stagiaire depuis le 1^{er} août 2014, peut être titularisée au 1^{er} août 2015.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la période de stage effectuée par Madame Caroline LANDRIN a été concluante,

DECIDE, à l'unanimité, de titulariser au 1^{er} août 2015 Madame Caroline LANDRIN, au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 9,50/35^{ème}.

La dépense correspondante se fera à l'aide des crédits ouverts au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2015.

Monsieur DRU soulève le problème des locations pendant les vacances de Madame LANDRIN et précise que les locations ne sont pas gérables par les élus.

9/ Budget 2015 – Décision modificative n°1

L'Assemblée prend connaissance qu'il convient de prendre une décision modificative du budget primitif 2015 afin d'inscrire l'accord de subvention du Département pour la rénovation de la salle polyvalente.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Autres immobilisations corporelles				2188	11	8 000,00 €
Immobilisations corporelles en cours				231	11	1 000,00 €
Immobilisations corporelles en cours				231	15	8 983,00 €
Investissement dépenses						17 983,00 €
		Solde	17 983,00 €			
Subventions d'équipement non transférables				132	H.O.	17 983,00 €
Investissement recettes						17 983,00 €
		Solde	17 983,00 €			

10/ Questions diverses

Madame le Maire donne le compte rendu des diverses réunions auxquelles elle a assisté :

- **SIVOS : 04-06-2015**

- Les contrats de 6 personnes ont été renouvelés pour les activités périscolaires ainsi que celui de Madame CHIR, adjointe d'animation
- Signature d'une convention entre la Commune de Manneville La Goupil et le SIVOS pour l'utilisation des biens communaux (responsabilité, respect des lieux, entretien) : 60 € par mois pendant 10 mois pour l'utilisation de la petite salle, de la grande salle et de la bibliothèque.
- Mise en concurrence du traiteur : adoption de la proposition d'Isidore pour le repas à 2,35 € sans le pain
- Cantine : modification des prix des hors communes
- Garderie : tarif inchangé
- Devis de remplacement des fenêtres : 5 050 € HT.
- Vérification des installations électriques : contrat avec SOCOTEC pour le matériel électrique et de cuisson = 528 € TTC.
- Extension école : subvention départementale accordée 162 000 €
- Activités périscolaires :
 - Maintien des activités le mardi après-midi
 - Tarifs : 10 € par mois et par enfant

- **Communauté de Communes Campagne de Caux : 01-06-2015**

- Adoption de la rupture du contrat VEOLIA pour les déchets ménagers
- Lancement du marché des recherches de cavités pour les 22 communes du canton
- Bureau de la mission locale transféré au sous-sol de la crèche

Avant de laisser la parole à Madame PINCHON, Madame le Maire annonce les dates des élections régionales (6 et 13 décembre 2015) dont le planning du bureau sera arrêté lors d'un prochain municipal.

Madame PINCHON communique le compte-rendu de la réunion du SIAEPA du 11 mai 2015 à laquelle elle a assisté :

- Acceptation de l'avenant au marché d'un montant de 11 568,00 € TTC pour les travaux de canalisation et poste de refoulement de l'allée des rosiers à Manneville-La-Goupil.
- Signature d'une convention avec le SIDESA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution des rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif : montant de la mission d'un montant de 2 400,00 € TTC.

Monsieur LEMAISTRE informe Madame le Maire d'une coupure d'électricité qui s'est produite dans la journée et que cette situation se produit très souvent.

Madame le Maire s'engage à envoyer un courrier à Monsieur BRELIVET, interlocuteur privilégié de la commune.

Madame BOILLON signale à Madame le Maire que les talus sont très mal fauchés le long des voies communales car la partie haute n'est jamais faite.

Madame le Maire lui répond que les agents de la Communauté de Communes doivent respecter la réglementation en vigueur qui impose un fauchage écologique.

Madame BOILLON constate cependant que certaines routes sont fauchées correctement et que sur celle de la Mare Maury, son mari nettoie lui-même le haut du talus.

Madame PINCHON approuve les propos de Madame BOILLON car elle rencontre les mêmes problèmes sur la route du Puy Varin.

Madame BOILLON informe Madame le Maire que des habitants du hameau de la petite croix n'ont pas accès au haut débit et que c'est très ennuyeux pour leur travail. Elle demande si une solution est prévue et si oui dans combien de temps.

Madame le Maire est bien consciente du problème mais n'a pas de solution pour l'instant.

Madame PINCHON signale qu'elle a été privée de téléphone pendant plus de 8 jours.

Monsieur DRU lui répond que son problème vient des arbres non élagués de la propriété LECOSSAIS et demande à Madame le Maire qu'elle fasse un courrier à Mr et Mme Eric LECOSSAIS pour remédier à ce problème.

Salle polyvalente – tarifs de location – D2015-06-22-10

Madame PINCHON rappelle à l'Assemblée qu'en séance du 26 avril 2014 il avait été fixé les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2015 et décidé de revoir ces tarifs pour l'année 2016 après la réalisation des travaux de rénovation thermique.

De même, elle communique l'ébauche du règlement de location de la salle qu'elle a rédigé dans lequel est indiqué notamment que le forfait ménage sera appliqué pour le nettoyage par la responsable en cas de traces constatées sur les murs, les rebords des fenêtres et les rideaux ainsi que pour le nettoyage de la cuisine et des sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE d'inclure dans le règlement les propositions émises par Madame PINCHON ;

Mairie de VIRVILLE – Conseil Municipal du 22 juin 2015

FIXE comme suit les tarifs de location au 1^{er} janvier 2016 :

- Association hors commune = 60 € (toutes réunions en journée)
- Particuliers :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
La journée	225 €	369 €
Le lendemain	109 €	183 €
Vin d'honneur	109 €	183 €

DECIDE d'augmenter chaque année de 2,50 % les tarifs de location de la salle et ce jusqu'à la fin du mandat.

Madame PINCHON :

- **Propose** d'acheter des nouvelles poubelles et des cendriers et de les fixer à proximité de la salle et de l'abribus.
Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de Madame PINCHON.
- **Rappelle** à Madame le Maire que la Commune doit rédiger, avant le 27 septembre 2015, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour les bâtiments recevant du public.

La séance est levée à 23h30.